



Les Maisons de Cognac

FRANCE

REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SMC – 2 DÉCEMBRE 2021



REUNION DE LA FAMILLE DU NEGOCE

9H -10H35

1. 9h Approbation de l'ordre du jour 5mn
2. 9h05 **Information** Retours sur le Conseil de Bassin du 15 novembre – *F. Morillon* 15mn
Information : Validation INAO - *F. Morillon*
 - Plantations nouvelles
 - Validation CDC : climatique et TAV distillation
3. 9h20 **Validation** : Plan de contrôle – *Y. Tarrari* 20mn
4. 9h40 **Validation** : Arrêté des comptes BNIC – *E. Le Gall et F. Le Grelle* 15mn
5. 9h55 **Validation** : Institut – Achat des parcelles (à confirmer) 5mn
6. 10h05 **Discussion / validation** - Financement de la R&D : principes de gouvernance – *E. Le Gall* 20mn
7. 10h25 **Information et accord de principe** : Bilan des GT et propositions – *T. Métais* 10mn
(formalisation au CP suivant)

(Pour information : point non discuté en famille – mais échange en CP sur les sujets ZNT – CMR2 – cépages résistants)



Conseil de Bassin et CRINAO commun Charente Bordeaux CP INAO

- Conseil de Bassin CRINAO du 15 novembre : Discussions avec les services de l'Etat sur HVE
- **Plantations nouvelles**
 - Validation des autorisations demandées en CP INAO
 - Prochaines étapes : FranceAgrimer – décembre 2021 – janvier 2022
- **Validation CDC : réserve climatique et TAV de distillation**
 - Validation en CP INAO
 - Prochaines étapes : CN de juin, publication pour PNO (au moins 1 mois) et 2 mois de PNO.

⇒ Application espérée à la prochaine campagne



Plan de contrôle

⇒ Contexte

- ✓ **Modification du Code Rural en 2015** : introduction de la notion de dispositions communes de contrôle (DCC) = nécessité de modifier les plans de contrôle existants des Appellations (cf. Décision de la directrice de l'INAO, INAO-DEC-CONT-1).
- ✓ **Nouveau format standard pour les plans de contrôle** : harmoniser et uniformiser les pratiques entre Appellations.
- ✓ **Demande INAO** (réunion tripartite du 18 décembre 2018) : mise en cohérence du plan de contrôle Cognac / Cahier des charges.

⇒ Révision du plan de contrôle de l'appellation : GT Cahier des charges

- ✓ **Un point spécifique à trancher en famille** : acidité volatile
- ✓ Plusieurs échanges avec l'INAO – attentes des derniers retours
- ✓ **Contrainte** : transmission de Plan de contrôle validé par le CP et l'ODG au plus tard en Janvier pour mise en oeuvre à la prochaine campagne

- Tous les points de contrôle doivent être rattachés à un point du Cahier des charges
- Le contrôle des paramètres analytiques et des PPC en particulier, doit se faire via prélèvements et analyse dans la mesure du possible, plutôt que via un contrôle documentaire.

Sanctions en cas de manquement :

- Les Principaux points à contrôler (PPC) ne peuvent avoir comme sanction, en cas de manquement, un simple courrier d'avertissement.

⇒ sanctions au 1^{er} constat : Déclassement des volumes concernés (ou volumes équivalents) et suspension d'habilitation jusqu'à la preuve du déclassement

- Il n'est pas du ressort d'un cahier des charges AOC de se prononcer sur la mise à la consommation d'un produit, en dehors des réglementations existantes (rendements butoirs ou sécurité alimentaire dans le cas du Cognac = la sanction ne peut consister en une destruction des produits en cas de manquement.
- Concernant la question de la non-application des sanctions à l'acheteur, l'INAO a rappelé que cela reste conditionné à la bonne foi de l'acheteur, signifiant par là qu'il doit s'agir d'une analyse au cas par cas

Plan de contrôle : les changements les plus significatifs

Point de contrôle	EXPLICATION	Méthodologie de contrôle	Sanction avant modification	Sanction après modification
TAV vins	<p>Point principal à contrôler = tout manquement constaté immédiatement coté « Grave ».</p> <p>NB : pas changement de méthodologie - Jusqu'à présent : les audits comme outil pédagogique</p> <p>Campagne 2022/2023 = mise en œuvre effective du contrôle.</p>	<p>Consultation du Bulletin ou de l'enregistrement d'analyse.</p> <p>1 analyse par cuve de vin pour les BC à domicile.</p> <p>1 analyse par cuve de distillation pour les BP.</p> <p>L'analyse porte sur les vins prêt à être distiller.</p>	<p>En cas de premier constat, la sanction était l'envoi d'un courrier d'avertissement.</p>	<p>1^{er} constat :</p> <p>Perte du bénéfice de l'appellation pour le volume de vin non conforme (ou d'eau de vie correspondant).</p> <p>Suspension d'habilitation jusqu'à preuve du déclassement du lot.</p> <p>Absence de bulletin d'analyse = analyse non conforme.</p>
Acidité Volatile des vins	Idem TAV des vins	<p>Consultation du Bulletin ou de l'enregistrement d'analyse.</p> <p>1 analyse par cuve de vin pour les BC à domicile.</p> <p>1 analyse par cuve de distillation pour les BP.</p> <p>L'analyse porte sur les vins prêt à être distillés.</p>	<p>En cas de premier constat, la sanction était l'envoi d'un courrier d'avertissement.</p>	Idem que pour le TAV des vins
TAV des eaux de vie	<p>Point principal à contrôler = tout manquement constaté immédiatement coté en Grave.</p> <p>Pas de changement de méthode – seulement de sanction.</p>	<p>Contrôle hors période de distillation : registre de distillation</p> <p>Contrôle pendant la distillation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de rdv 1 semaine avant l'audit. - Pendant cette semaine, l'opérateur doit prélever un échantillon de chaque bonne chauffe réalisée (dans le récipient journalier). - Lors du contrôle, l'auditeur prendra l'un des échantillons au hasard analyse par le laboratoire du pôle T&DD. 	<p>En cas de premier constat, la sanction était l'envoi d'un courrier d'avertissement.</p>	<p>1^{er} constat :</p> <p>Le volume d'eau de vie correspondant perd le bénéfice du signe Cognac.</p> <p>L'habilitation de l'opérateur est suspendue jusqu'à ce qu'il fournisse la preuve du déclassement du lot.</p>

- Obligation de fournir un bulletin d'analyse de l'acidité volatile
- Ajout d'une contrainte de temps : fournir un bulletin de moins de x mois ?
- Proposition viticulture : fournir un bulletin d'analyse de la campagne en cours



Arrêté des comptes BNIC

ARRÊTÉ COMPTABLE 2020-2021 AU 31/07/2021*Compte de résultat BNIC : PRODUITS*

PRODUITS K€	REALISE	BUDGET	RÉALISÉ	ÉCARTS		EXPLICATION DES ÉCARTS	ÉCARTS
	19 - 20	20 - 21	20 - 21	k€	%		%
	A	B	C	C/B		C/B	C/A
CVO <i>Dont flav dorée</i>	13 321 242	12 390 284	13 673 286	1 283 2		Ventes conso : Ventes edv viti : Ventes vins distill : + 1 283 Utilisations : Ventes de place :	+ 10%
Cotisations ODG	793	876	988	112		Ventes commerce edv : +80 Ventes de vin de distill : +11 Distillation total de la campagne +19 Ventes conso edv: +4 Utilisation Cognac: -3	+13%
Prestations de service	921	931	989	58			+ 6%
Subventions + Quote part	1 042	987	760	-227		Pays tiers Chine stoppé	
Produits financiers	71	50	85	35		Échéance DAT Cognac	
Reprises de provision	869	473	711	238		Jurid ; IDR ,com , stocks créances	
Production immobilisée	259	370	204	-166		Heures dvpt informatique	
Autres produits	121		73	73		Pdts exceptionnels et transfert charges	
TOTAL PRODUITS	17 397	16 077	17 483	+ 1 406	+9 %		+9%

ARRETE COMPTABLE 2020-2021 : CHARGES PAR PÔLES

K€	REAL 2019/2020	BUDGET CP 2020/2021	REALISE 20/21	ECARTS	ECARTS	COMMENTAIRES
CHARGES	A	B	C	B/C	C/A	
Juridique compétitivité	1 883	1 673	2 280	59%	41%	Reprise de provision 510 k€ + sucre Chine
Technique développement durable	3 907	3 824	3 743	-2%	-4%	Reconstitution provision juridique : 0
Communication	3 391	3 084	3 068	1,%	-7,87	
Contrôle qualité	2 359	2 738	2 537	-7%	7,55	
Ressources	3 489	3 117	3 304	6%	-5,3	
Direction/Interprofession	1 558	1 585	1 501	-5%	-3,66	
Pole économique	5	50	52	4%		
Institut						
TOTAL CHARGES	16 592	16 071	16 485	5%	- 2%	

ARRÊTÉ COMPTABLE 2020/2021 AU 31/07/2021*Résultat*

K€	REAL 2019/2020	BUDGET 2020/2021	REALISE 2020/2021	ECARTS REALISE 20/21 /BUDGET 20/21	ECARTS REALISE 19/20 REALISE 20/21	
PRODUITS	17 397	16 077	17 482	+ 9 %	+ 0,5 %	
CHARGES	16 593	16 071	16 485	+ 2,6 %	- 1 %	
RÉSULTAT	+ 804	+ 6	+ 997		24 %	

ARRÊTÉ COMPTABLE 2020-2021 AU 31/07/2021

Compte de résultat ODG

K€	ARRÊTÉ	BUDGET	RÉALISÉ	ECARTS	ECARTS
	2019-2020	2020-2021	2020-2021		
	A	B	C	C/B	C/A
PRODUITS					
Cotisations	793	876	988		
Prestations INAO	18	18	18		
Reprise de provision	0	0	0		
TOTAL PRODUITS	811	894	1 006	+ 12,5%	+ 24%
CHARGES					
Charges personnel	409	400	359		
Charges de structure BNIC	219	153	191		
Charges directes :					
<i>Affranchissement com</i>	0,9	10	17		
<i>Déplacement mission</i>	0	4	0,6		
<i>Coûts divers ; Frais adm</i>	14	8	5		
<i>Cotisation CNAOC</i>	37	40	37		
<i>Coûts externes Certipaq</i>	141	168	193		
<i>Imprimés, fournitures</i>	0,1	3	0		
<i>Honoraires juridiques</i>	0	0	0		
<i>Développement outils de controle</i>	0	13	0		
<i>Traitement facturation INAO</i>	26	30	31		
<i>Amortissement frais d'pt info</i>	20	32	59		
<i>Charges exceptionnelles élections</i>	0	32	35		
TOTAL CHARGES	867	893	927	+ 3,8%	+ 6,9%
RÉSULTAT NET	- 56	+1	+78		

ARRÊTÉ COMPTABLE 2020-2021 AU 31/07/2021

ACTIF M€	31/07/20	31/07/21	PASSIF M€	31/07/20	31/07/21
IMMO NETTES	3,4	3,3	CAPITAUX PROPRES	14,2	15,2
STOCKS	0,3	0,3	PROVISIONS	2,2	1,5
CRÉANCES	3,7	3,9	CAPITAUX PERMANENTS	16,4	16,7
TRESORERIE	13,3	14	DETTES BANCAIRES	0,0	0,0
REGUL	0,1	0,2	DETTES EXPLOITATION	4,4	5,0
TOTAL	20,8	21,7	TOTAL	20,8	21,7
FDR Rappel minimum légal Disponible en M €	9,0 mois 6,0 mois	13,4 M soit 9,7 mois 8,2 M soit 6,0 mois + 5,2 M			

PROVISIONS

M€	31/07/20	REPRISES 20-21	DOTATIONS 20-21	31/07/21
Risques contentieux , sécurisation de la filière, accompagnement.	1,05	0,5	-	0,55
Business plan	0,02	-	-	0,02
Actions communication	0,04	0,05 (actions com + sites web)	-	0
« Actions dépérissement vigne »	0,15	-	-	0,15
Fin de carrières	0,8	0,14	0,04	0,7
TOTAL Provisions pour risques et charges	2,2	0,7	0,04	1,5

ARRETE COMPTABLE 20-21

Investissements

K€	REALISE	BUDGET	REALISE	ECART REALISE	
	19-20	20-21	20-21	20-21 / 19-20	commentaires
Incorporel	251	430	385	+53%	
Corporel	309	1 191	202	-35%	
INSTITUT	0	200	134		
Production immobilisée	311	360	274	- 12%	
TOTAL GÉNÉRAL	871	1 981	995	+14%	



BNIC

COGNAC

FRANCE



Institut – Achat des parcelles



Financement de la R&D : principes de gouvernance

Modèles juridiques issus du benchmark et feuille de route pressentie

Outils pressentis à date pour chaque instance

	Association En collaboration étroite avec le BNIC	Comité Scientifique Groupement d'intérêt scientifique (GIS)
Outils envisagés	<ul style="list-style-type: none">▪ Statuts de l'association (réglementaire)▪ Règlement intérieur (fonctionnement association)▪ Charte (approuvée, par exemple, par un minimum de X maisons de Cognac, etc.) définissant les conditions d'accès au GIS et les règles de communication / diffusion autour des résultats des études menées par ce dernier	<ul style="list-style-type: none">▪ Convention constitutive définissant notamment :<ul style="list-style-type: none">▪ Un gestionnaire des fonds qui sera a priori le BNIC▪ Des clauses portant, au cas par cas, sur les règles de diffusion des résultats des études, règles de confidentialité des données, la gestion / propriété des éventuels résultats / brevets, etc.
Organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil d'administration▪ Bureau de l'association (Président et Trésorier a minima)▪ Direction (organe opérationnel / exécutif de l'association)▪ Membres cotisants et/ou signataires de la Charte	<ul style="list-style-type: none">▪ Conseil d'orientation (fonctionnement et représentation)▪ Conseil scientifique
Modes de financement possibles	<ul style="list-style-type: none">▪ Ressources propres (revenus location, etc.)▪ Apports en numéraire ou en nature (infrastructures, etc.) des membres fondateurs▪ Cotisations de membres donnant droit à certains nombre de privilèges (droits d'usage d'infrastructure pour un temps défini, etc.)▪ Dons▪ Subventions	<ul style="list-style-type: none">▪ Apports en nature ou en numéraire par chaque membre du GIS, telles que récapitulées dans la convention constitutive du GIS

- Objet de l'association : contribuer, par ses actions, au développement de la recherche et des compétences au service de la filière Cognac et se donne pour but de :
 - ✓ Initier, gérer, faciliter et coordonner des projets de recherche-développement. Ces projets de recherches seront menés dans le cadre de conventions conclues avec des partenaires du projet mis en œuvre, et notamment dans le cadre de groupements d'intérêt scientifique,
 - ✓ Rechercher des financements, au profit de l'association ou au service des projets de recherche-développement initiés dans le cadre des conventions conclues avec les partenaires,
 - ✓ Partager et valoriser au sein de la filière des résultats de recherche,
 - ✓ Publier et communiquer en congrès certains résultats scientifiques

- La composition du CA - 5 profils :
 - ✓ Viticulture
 - ✓ Négoce
 - ✓ Filière élargie
 - ✓ Scientifiques
 - ✓ Partenaires financiers publics privés (uniquement si financement)
- Quel que soit le tour de table et pondération des votes : Majorité absolue des 2 familles ensemble et droit de veto pour chacune d'entre elle
- 1 CA par semestre pour valider les propositions du CST et fait un point sur les travaux en cours (GIS). Les positions tenues par les représentants de la filière sont pré-validées par le Comité Permanent
- Principe de ressources dédiées pour les actions de coordination : dans un 1^{er} temps mise à disposition par le BNIC d'un ou 2 ETP sur la base d'une convention entre l'association et le BNIC puis évolution vers des moyens propres de l'association
- Mandat DG BNIC pour discussion exploratoire avec les partenaires financiers pour affiner les propositions de gouvernance de l'association (CA, Crédit mutuel région...)



Bilan des Commissions et GT

- **Commissions** : réduire le nombre de sessions en 2022 par rapport à 2021 (de 4 à 3 sessions) en maintenant les sessions de deux jours d'affilée

- **Groupes de travail**
 - Enceinte opérationnelle de travail : réunie lorsque la collecte des expertises des membres du GT est nécessaire sur un dossier pour formuler des recommandations à la Commission compétente – déconnexion de la réunion de la commission (réunion sous condition d'utilité)
 - Composition : format opérationnel des GT pourrait être de 6 à 8 experts au global et non pas par famille.
 - ⇒ Ajustement à la prochaine mandature
 - ⇒ Mandature en cours : un référent et son suppléant par famille et fonctionnement sur le mode GT
 - Parité : la réunion se tient dès lors mais à condition qu'au moins 1 représentant par famille est présent

GT rattachés à la Commission Communication

- GT Communication RSE - réunion du GT RSE tous les 6 mois. Sujet travaillé par les services du BNIC avec remontée directe en Commission Communication et non en GT dédié.

Précision : travail RSE et Communication RSE en 2 temps :

- 1) Commissions Emploi/ Technique et DD, Juridique et Communication = objectifs et indicateurs qui entreront dans la stratégie RSE globale.
 - 2) Priorisation et validation des objectifs et moyens à mettre en œuvre = suivi de leur évolution dans un référentiel transversal et valorisation
- GTT e-learning - après la mise en ligne de la première version de la plateforme e-learning, transfert vers le GT Formation & Rayonnement.

GT rattachés à la Commission Emploi, Formation & Attractivité

- Fusions des 2 GT initiaux attractivité / emploi - formation en septembre 2021 (thématiques travaillées étant très proches) : en concertation avec les Co-présidents.
- Participants extérieurs ne font plus partie des GT - sollicités en fonction des sujets abordés.

⇒ Message explicatif aux membres du GT et aux parties prenantes externes.

GT rattachés à la Commission Contrôle et Qualité

- Dématérialisation du certificat : réunion jusque fin 2nd semestre 2021 (projet à son terme technique) = phase de développement suivie en GT Outil.
- Embouteillage hors de la zone douane France : réunion jusque fin 1^{er} semestre 2022. – dernière réunion pour finaliser le passage du projet au cahier des charges puis suivi en GT Cahier des charges.